Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 71

Artikel: Vingt et un ans après... : écoutons encore sa voix ardente : [1ère partie]

Autor: Gourd, Emilie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271644

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

24 JAN. 1967 T 1756
J. A. - Genève
Retour : 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève
et Universitaire de
1205 Genève
BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

FEMMES SUISSES
ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Janvier 1967 - N° 71

55e année

Rédactr. responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
1093 La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Fr. 8.— Suisse
Fr. 8.75 Etranger

Abonnement de solidarité féminine :
Fr. 10.—
Abonnement de soutien
Fr. 15.—
y compris les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

à coop Genève
fromage
beurre
yogourt
ice-cream
crème
avec timbres 7 1/2 % !

SOMMAIRE :

Page 2: **Appareils électriques de cuisine**
Page 3: **Nos nouvelles romandes**
Page 4: **Un document inédit, Carmen-Sylva, la reine-poète - Mariages à l'étranger**
Page 5: **La régleuse**
Page 6: **Examens professionnels pour paysannes**

Vingt et un ans après... écoutons encore sa voix ardente

C'est le 4 janvier 1946 qu'Emilie Gourd, fondatrice et rédactrice en chef de notre journal, nous a quittés. Les quelques articles recueillis ici prouvent combien ses préoccupations et les buts qu'elle s'efforçait d'atteindre, sont toujours actuels, ils justifient le but que poursuit le journal.

Aurons-nous un jour une assurance-maternité ? Les centres d'information familiale, par contre, commenceront à se développer officiellement

La protection de la famille et de la maternité par l'aide aux femme enceintes

Il est assez curieux de constater que le grand mouvement en faveur de la famille, si fort à la mode en ce moment, n'accorde pas la première place dans ses préoccupations à la protection de la maternité.

Cette protection sera le mieux réalisée par la création d'une véritable assurance maternité. Ceci a été déjà, ne l'oublions pas, la con-

La mère d'Emilie Gourd, une des pionnières de l'assurance-maternité qui obtinrent, au début du siècle, les prestations dont les femmes bénéficient encore aujourd'hui lors d'un accouchement

viction de nos devancières dont les efforts pour faire inscrire dans la loi fédérale de 1912 sur l'assurance maladie, des dispositions en faveur des femmes en couches, doivent être rappelés toutes les fois que cette question revient sur le tapis.

Mais trente ans de pratique, s'ils ont prouvé les effets excellents de cette loi, au point de vue social ont aussi montré ses points faibles, tel son caractère facultatif suivant les cantons qui fait que celles qui auraient le plus grand intérêt à bénéficier de ses avantages ne sont justement pas assurées.

Nos lecteurs ne seront pas surpris si, depuis 1939, rien n'a été fait ! l'affreuse guerre ne contribuant pas, chez nous en tout cas, à hâter les progrès sociaux qui exigent un effort financier. Hélas !...

S'il faut attendre longtemps encore cette assurance maternité revisée, faut-il, pendant cette période d'expectative, s'asseoir au bord du chemin et se croiser les bras ?

Tel n'a pas été l'avis heureusement de quelques personnalités zurichoises... qui cherchent à venir en aide aux femmes enceintes.

« Songeons dit Mme Haemmerli-Schindler, aux nombreuses familles qui ont déjà plusieurs enfants et où le salaire du mari ne suffit pas. Pour ne pas tomber à l'assistance publique, sa femme va travailler comme lessiveuse, femme de ménage, ouvrière de fabrique. Quand elle rentre, il lui faut s'occuper de son mari, de ses enfants, de son ménage ; pour elle, aucun repos, à aucun moment... Qui ne comprendrait que dans ces conditions, les symptômes d'une nouvelle grossesse soient un poids lourd pour elle. »

C'est à ces femmes-là, angoissées comme elle, désespérées comme elle, que l'Office de consultation zurichois ouvre ses portes.

Chose curieuse à constater et contrairement à ce qu'on pourrait croire au premier abord, la forte majorité, plus des deux tiers, sont des femmes mariées et non pas des mères d'enfants illégitimes...

Est-il œuvre plus encourageante pour le sort de la génération qui monte, que celle qui entend dire, par des mères auparavant désespérées, « de tous les enfants, c'est le dernier venu qui est le préféré » ?...

(Mouvement féministe - 18 avril 1942)

Emilie Gourd

Déjà se profilait, à l'horizon, l'ombre d'Hitler et du nazisme

L'antiféminisme à Zofingue

Il fut un temps où Zofingue était féministe c'était aussi il est vrai un temps où Zofingue était démocrate, il y a quelque dix ou douze ans, quand soufflait un grand vent de libération, à la fin de la guerre... La roue de la mode a tourné, et il n'est plus du tout, mais là plus du tout bien porté d'être démocrate... et féministe.

La **Feuille Centrale** de Zofingue nous apporte les échos d'une étude de M. Roland de Pury (Neuchâtel) intitulée d'une façon significative : **Le féminisme contre la femme.** L'influence du goût du jour sur certains milieux, le dédain convenu du parlementarisme et du suffrage universel, le mépris de la démocratie et son opposition toute artificielle au christianisme, l'indifférence et l'ennui vis-à-vis des problèmes sociaux les plus poignants, la croyance en la nécessité d'une inégalité matérielle entre les hommes (et par conséquent entre les sexes) — sont ici manifestés d'une façon très curieuse pour quiconque désire voir clair dans la psychologie de quelques-uns de nos jeunes. La justice ? « une pseudo-notion dont les démocrates ont la bouche pleine et qui ne veut rien dire du tout ». Le mariage ? un sacrement auquel « les féministes n'ont rien compris », ce qui n'est apparemment pas le cas pour les vingt ans fleuris de Roland de Pury. Le travail féminin ? un fait anormal dans la société que croit connaître ce jeune patricien. Une citation biblique pour finir. Et les applaudissements de fuser.

N'insistons pas, ce serait méchant. N'oublions pas que ce sont des jeunes qui parlent ainsi, auxquels on ne peut méconnaître une sincérité touchante, une naïveté chevaleresque et une riche inexpérience. La vie se chargera largement de remédier à ce dernier défaut. Et puis, la roue de la mode tournera de nouveau et, vers 1945, il sera de nouveau bien porté d'être démocrate fervent, partisan convaincu des droits populaires en général et de ceux de la femme en particulier. Ce sera pour la prochaine génération.

Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de songer que M. de Pury et ses jeunes camarades sont des électeurs ou vont le devenir sous peu ; et que ces qualités et ces compétences civiques qu'on nous dénie, à nous femmes qui avons derrière nous un passé de travail et d'expérience vécue, on les leur reconnaît d'emblée, à eux frais émoulus de ce baccalauréat que notre langue fédérale qualifie de **maturité...**

... Et cela au moment précis où toute une section de casquettes blanches se voit interdire par les autorités universitaires, le port des couleurs pendant tout un mois, pour une grosse sottise de gamins en vacances... Ah ! certes oui, Roland de Pury, il y a dans la vie plus de frappantes et amusantes ironies que ne présume votre juvénile pseudo-sociologie !

(Mouvement féministe - 10 janvier 1930)

Imperfection

Les résultats de récents scrutins nous le montrent clairement : l'électeur, préoccupé de certains problèmes (de santé publique, d'instruction, entre autres), gêné par des inégalités de toutes sortes, vote facilement des lois sociales de portée générale. Comme si, ayant mauvaise conscience, il cherchait à se libérer en s'écriant : « Voilà. Feu vert ! Faites au mieux, ce n'est plus mon affaire ». Il s'en lave les mains... avant de s'en mordre les doigts.

N'est-il pas navrant de constater combien imparfaitement ces lois résolvent nos problèmes, alors qu'elles ont été élaborées dans le très respectable désir d'être utile au plus grand nombre ? En décidant d'engager des dépenses, même importantes, on ne fait pas tout.

Un exemple frappant nous a été donné récemment par les contrôles dentaires scolaires.

Vouloir dépister régulièrement et rapidement les caries dentaires chez les enfants est parfaitement valable. Organiser ce contrôle à un rythme tel qu'il se révèle d'une efficacité très relative l'est moins. Ils ne sont pas rares, en effet, les élèves dont on déclare, à l'école, la dentition en bon état et qui se voient contraints, deux mois plus tard, de suivre un coûteux traitement privé, les caries légères n'ayant pas été décelées lors de l'examen dentaire scolaire. Qui plus est : des enfants en traitement s'entendent déclarer « en ordre » alors que plusieurs caries à soigner viennent d'être signalées par un dentiste ayant pu prendre le temps d'un examen sérieux.

Leur responsabilité dégagée en ce qui concerne le bon état de la dentition de leur progéniture, les parents étaient confiants : la petite partie de leurs impôts finançant le contrôle dentaire était certainement bien employée. Certains commencent à réfléchir.

Il est clair qu'on ne peut demander à un dentiste d'examiner une dentition de façon approfondie, en quelques minutes et à la chaîne. C'est pourtant ainsi que les choses se passent. Pour faire du bon travail, il faudrait un effort financier bien supérieur à celui qui est consenti actuellement.

On en arrive donc à cette situation absurde : une loi sociale édictée en vue du bien de tous aboutit, dans l'application et la réalité, à une espèce d'abus de confiance envers ceux-là même qu'elle entendait protéger.

H. Nicod-Robert.

(Suite en page 5)

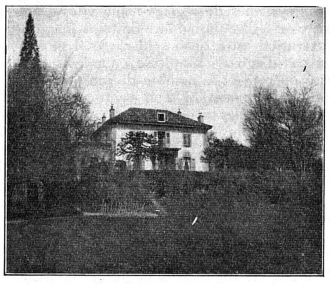

La maison de la famille Gourd, à Pregny

Jeux de hasard

C'est une fort mauvaise étrenne que le Conseil municipal de la Ville de Genève a offerte à tous ceux qui ont le souci des valeurs morales en votant, à une voix de majorité, l'introduction des Jeux de hasard au casino municipal appelé Kursaal.

Il paraît qu'un théâtre d'été est nécessaire à Genève et que, pour subvenir aux frais de cette entreprise, on préfère faire appel au dieu

(Suite de la page 6)